

# VILLE D'YVERDON-LES-BAINS **MUNICIPALITE**

MW

Préavis no 4 2 février 2007

# RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

#### concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 161'000.- pour la construction d'une nouvelle station transformatrice au lieu-dit « Theile » dans le quartier « aux Iles ».

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

# **Préambule**

Dans sa séance du 2 octobre 2003, votre Conseil a adopté le plan de quartier « aux Iles », situé entre la Rue de Graveline et le Centre sportif « aux Iles », dans lequel est projetée la construction de 4 immeubles locatifs d'environ 20 logements, 5 immeubles résidentiels de 7 logements et 29 villas groupées.

Cet ensemble nécessite une alimentation estimée à environ 1100 kVA ou 1600 A.

Un pavillon scolaire et ses annexes seront construits et devront aussi être alimentés en électricité de même que la zone voisine destinée aux secteurs d'activités secondaires et tertiaires.

Afin d'être en mesure, le moment venu, de répondre aux nombreuses demandes de raccordement que supposent ces nouvelles constructions, la Municipalité a décidé de créer une nouvelle station transformatrice au lieu-dit « Theile », dans le périmètre du plan de quartier « aux Iles. Cette nouvelle station transformatrice pourra accueillir 2 transformateurs. La puissance totale de la station pourra être portée de 630 kVA à 2'000 kVA, au fur et à mesure du développement des constructions.

La station transformatrice sera installée dans un garage préfabriqué similaire à celui de la station « Edouard-Verdan » et surmontée d'une toiture à deux pans semblable à celle de la station « Léon-Jaquier ». L'architecture et l'emplacement de la station ont été définis d'entente avec le promoteur du quartier et l'architecte mandaté.

Cette station sera raccordée à la boucle de moyenne tension qui relie la station de Pierre-de-Savoie à la station du Centre professionnel, dont le câble emprunte le tracé de la future Avenue des Trois-Lacs.

#### Coût et financement

Les frais de raccordement (génie civil, pose de tubes et tirage de câbles) seront répartis comme suit :

- <u>Tronçon le long de la Route de Graveline</u> : inclus dans le crédit d'investissement accordé par votre Conseil le 6 avril 2006 pour le réaménagement de la Rue de Graveline (préavis municipal no 5/2006) ;
- <u>Tronçon à l'intérieur du quartier</u>: les frais concernant les travaux de génie civil seront pris en charge par le promoteur alors que ceux relatifs à l'équipement électrique sont inclus dans la présente demande de crédit;
- <u>Travaux de raccordement en direction du Centre professionnel</u> : les frais concernant les travaux de génie civil et d'équipement sont inclus dans la présente demande de crédit.

## Devis:

Bâtiment, toiture et fondations	fr.	45'000
Equipements électriques	fr.	55'000
Raccordement câble moyenne tension	fr.	50'000
Génie civil	fr.	10'000
Intérêts intercalaires	<u>fr.</u>	1'000
Total:	fr.	161'000

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 14'000.-. Elles comprennent les frais d'intérêt variable du capital investi, fr. 2'730.-, l'amortissement annuel, fr. 8'050.-, et les frais d'entretien, fr. 3'220.- (2 %).

La dépense ne figure pas au plan des investissements. Elle sera imputée dans le compte 4147 et amortie en 20 ans au plus.

\* \* \*

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

# décide:

<u>Article 1.-</u>: la Municipalité est autorisée à entreprendre la construction d'une nouvelle station transformatrice au lieu-dit « Theile » dans le quartier « aux Iles » ;

Article 2.- : un crédit d'investissement de fr. 161'000.- lui est accordé à cet effet ;

<u>Article 3.-</u>: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée dans le compte 4147 et amortie en 20 ans au plus.

## AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire :

R. Jaquier J. Mermod

Annexes: grille d'évaluation agenda 21

plan de situation plan de la station

<u>Déléqué de la Municipalité</u> : Monsieur Cédric Pillonel, Municipal